

Délibération n°2021-004

Conseil d'administration du 25/11/2021

Administrateurs en exercice	Ville de Strasbourg (O. TUFUOR ; A. FELTZ) ; Ligue contre le cancer (E. RICHARD) ; Université de Strasbourg (E. FAVRET ; M-E ISNER) ; MGEN(J-M GRUNERT) ; SIEL BLEU (J-D MULLER) ; IURC (L. VIVET) ; Hôpitaux universitaires de Strasbourg (Y. SAMMOUR) ; Unis vers le sport (B. STEINMETZ) ; CDOS (Y. EHRMANN) ; CEA (N. MARAJO-GUTHMULLER)
Administrateurs présents	Ville de Strasbourg (O. TUFUOR ; A. FELTZ) ; Ligue contre le cancer (E. RICHARD) ; Université de Strasbourg (E. FAVRET + pouvoir M-E ISNER) ; MGEN(J-M GRUNERT) ; SIEL BLEU (J-D MULLER) ; IURC (D. GENATIO suppléance de L. VIVET) ; Hôpitaux universitaires de Strasbourg (R. SOULIE suppléance de Y. SAMMOUR) ; Unis vers le sport (B. STEINMETZ) ; CDOS (Y. EHRMANN) ; CEA (N. MARAJO-GUTHMULLER)
Pouvoirs	M-E ISNER donne pouvoir à E. FAVRET

Aujourd'hui, jeudi 25 novembre 2021, en vertu de la convocation du 21 octobre 2021, les membres du conseil d'administration de la Maison Sport Santé de Strasbourg se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Alexandre Feltz.

ETAIENT PRESENTS

Ville de Strasbourg (O. TUFUOR ; A. FELTZ T. MUTEL, S. SCHWALLER) ; Ligue contre le cancer (E. RICHARD) ; Université de Strasbourg (E. FAVRET + pouvoir M-E ISNER) ; MGEN et MFGE (J-M GRUNERT) ; SIEL BLEU (J-D MULLER) ; IURC (D. GENATIO suppléance de L. VIVET) ; Hôpitaux universitaires de Strasbourg (R. SOULIE suppléance de Y. SAMMOUR) ; Unis vers le sport (B. STEINMETZ) ; CDOS (Y. EHRMANN) ; CEA (N. MARAJO-GUTHMULLER) ; Région Grand Est (S. CHARPENTIER) ; CPAM 67 (B. KILLIAN) ; Comité des usagers MSS STRASBOURG (J. WISSAUHPT-CLAUDEL) ; K. GOUBY (Biovalley France) ; Rectorat STRASBOURG (L. JUNG) ; GIP MAISON SPORT SANTE DE STRASBOURG (F. JOUAN, M. JUNG, A. LUQUE, P. BLANC, L. REBOUAH).

ETAIENT EXCUSES

M. Schneider, office des sports (excusé), Agence Régionale de santé Grand-Est (excusé), Régime local (excusé)

ETAIENT ABSENTS

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 sur les modalités d'organisation et de fonctionnement des GIP

Vu Décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n°2012-91

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents

Vu la convention constitutive du GIP Maison Sport Santé de Strasbourg adoptée le 21/12/2020

Considérant ce qui suit :

La création d'un poste au sein d'un Groupement d'Intérêt Public et la reconnaissance de sa vocation nécessite une décision du Conseil d'administration avant de pouvoir mettre en place une procédure de recrutement.

A cet effet, il vous est proposé de valider le tableau des effectifs ci-après correspondant aux effectifs du Groupement d'Intérêt Public au 25/11/2021 :

N° de poste	Intitulé du poste	Catégorie	Affectation	Quotité de travail	Nature du poste
PRECOSS001RD	Educateur des activités physiques et sportives	B	Pôle accompagnement	Temps complet	Non-permanent
PRECCOSS002RD	Psychologue	A	Pôle accompagnement	Temps complet	Non-permanent
SSSO001RD	Educateur des activités physiques et sportives	B	Pôle accompagnement	Temps complet	Non-permanent
SSSO002RD	Educateur des activités physiques et sportives	B	Pôle accompagnement	Temps complet	Non-permanent
SSSO003RD	Educateur des activités physiques et sportives	B	Pôle accompagnement	Temps complet	Non-permanent
SSSO004RD	Educateur des activités physiques et sportives – santé mentale	B	Pôle accompagnement	Temps complet	Non-permanent
TRANSV001RD	Assistante administrative – SSSO	C	Pôle transverse	Temps complet	Non-permanent
TRANSV002RD	Chef de projet prévention	A	Pôle transverse	Temps complet	Non-permanent

TRANSV003RD	Chef de projet SSSO intercommunalité	A	Pôle transverse	Temps complet	Non- permanent
-------------	--	---	-----------------	------------------	-------------------

A ces effectifs doivent être ajoutés les postes occupés actuellement par du personnel mis à disposition :

N° de poste	Intitulé du poste	Affectation	Quotité de travail	Nature du poste
PRECOSS001MAD	Educateur des activités physiques et sportives	Pôle accompagnement	Temps complet	Non-permanent
PRECCOSS002MAD	Coordinatrice paramédicale	Pôle accompagnement	Temps complet	Non-permanent
PRECCOSS003MAD	Diététicienne	Pôle accompagnement	Temps complet	Non-permanent
PRECCOSS004MAD	Diététicienne	Pôle accompagnement	Temps non complet (0,5)	Non-permanent
TRANSV005MAD	Assistante administrative	Pôle transverse	Temps non complet (0,8)	Non-permanent
PRECCOSS006MAD	Référente médicale	Pôle transverse	Temps non complet (0,5)	Non-permanent
SSSO001MAD	Educateur des activités physiques et sportives	Pôle accompagnement	Temps complet	Non-permanent
SSSO002MAD	Educateur des activités physiques et sportives	Pôle accompagnement	Temps complet	Non-permanent
SSSO003MAD	Educateur des activités physiques et sportives	Pôle accompagnement	Temps complet	Non-permanent
TRANSV004MAD	Assistante administrative – SSSO	Pôle transverse	Temps complet	Non-permanent
TRANSV005MAD	Responsable du pôle accompagnement	Pôle accompagnement	Temps complet	Non-permanent
TRANSV006MAD	Responsable administratif et financier	Pôle transverse	Temps complet	Non-permanent
TRANSV007MAD	Directeur	Pôle transverse	Temps complet	Non-permanent

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
ADOpte les tableaux des effectifs présentés.

Pour
9
Contre
0
Abstention
0

EHRMANN Yves, FAVRET Fabrice, GENATIO Delphine, ISNER Marie Eve, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MULLER Jean-Daniel, RICHARD Eliane, STEINMETZ Baptiste, TUFUOR Owusu

Complètent leurs votes à l'oral car ils n'ont pas pu voter informatiquement :

- M. SOULIE, M. FELTZ, M. GRUNERT POUR.

Certifiée exécutoire le 25/11/2021

Alexandre FELTZ

